

## Sources utilisées

Les établissements et l'emploi salarié de l'économie sociale sont mesurés à partir de la source Clap (Connaissance locale de l'appareil productif). Le champ de CLAP est presque complet sur les salariés. Les données d'emploi résultent d'une mise en cohérence des sources DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales), URSSAF et Fonction Publique d'État (hors militaires du ministère de la Défense). Pour cette étude, le champ est celui des établissements employeurs et de leur emploi salarié, hors intérimaires.

La caractérisation des emplois salariés repose sur la source DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). Formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, la DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés.

Pour ces deux sources, le champ couvert est celui des postes «non annexes», considérés comme emplois principaux (plus de 30 jours et plus de 120 heures travaillés sur l'année). L'enquête IFOP 2013 pour France Bénévolat est la deuxième d'une série commencée il y a trois ans. Ces chiffres dessinent pour la première fois une évolution des tendances du bénévolat. Elle est réalisée par l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) et France Bénévolat et porte sur l'engagement des Français de 15 ans et plus, qu'il soit réalisé dans une structure associative ou en dehors. L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage et région). Les informations ont été recueillies auprès d'un échantillon de 2130 individus âgés de 15 ans et plus.

Enée est la nouvelle synthèse d'emplois disponible pour les années 2010 et suivantes, elle est éditée uniquement à partir des relevés

d'emplois détaillés saisis dans le cadre du dispositif local d'accompagnement depuis avril 2010 (ETP, postes en insertion, bénévoles, etc.). Elle présente les emplois dans les structures bénéficiaires d'un diagnostic de préaccompagnement et/ou d'une ingénierie dans le cadre des avenants à la convention DLA de l'année considérée. Ils sont calculés à partir des derniers relevés d'emplois effectués par le DLA en distinguant l'effectif total des structures permanent et non permanent, les emplois aidés, les postes en insertion, les stagiaires et les bénévoles. Depuis janvier 2005, la saisie d'un relevé d'emplois est obligatoire par année de convention pour toutes les structures bénéficiaires d'au moins une ingénierie.

## Limites de l'étude

Cette étude ne tient pas compte de l'influence de l'économie sociale sur des enjeux tels que le lien social ou l'animation des territoires. Par ailleurs, le rapport « Vercamer » sur l'économie sociale : « entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi » d'avril 2010 avait déjà relevé (page 13) que les données disponibles « invitent à poursuivre l'effort de connaissance et de mesure du secteur. » En effet, les données disponibles ne permettent pas de prendre en compte le bénévolat, source de main-d'œuvre non négligeable pour l'économie sociale, notamment au sein des associations. De plus, seuls les établissements employeurs sont pris en compte. En effet, les organisations sans salarié ne sont pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont ainsi mal connues. C'est pourquoi le champ se limite aux établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année 2011 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement enregistrés.

## Un modèle de régression logistique

Le risque pour une personne exerçant un emploi au sein de l'économie sociale de faire partie des 10 % des personnes les moins rémunérées est étudié selon certaines caractéristiques des individus, toutes choses égales par ailleurs, à partir d'un profil de référence. Dans ce décile tous les individus ont une rémunération inférieure à 10,35 €. À noter que le Smic horaire en 2011 est de 9,19€.

**La population étudiée :** ensemble des individus exerçant un emploi au sein de l'Économie sociale.

**La variable expliquée :** indicatrice d'appartenance au premier décile des salaires.

Valeur 0 de la variable pour les personnes qui font partie des 10 % des personnes les moins rémunérées.

Valeur 1 de la variable pour les personnes qui ne font pas partie des 10 % des personnes les moins rémunérées.

Les variables explicatives (disponibles pour l'étude) :

L'âge (3 modalités \_moins de 30 ans, 30 à 50 ans, plus de 50 ans), le sexe, la région de travail (4 modalités \_Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), le fait d'exercer une activité relevant de l'économie sociale et la famille de l'économie sociale (4 modalités \_coopérative, mutuelle, association, fondation).

Le profil de référence du modèle de régression logistique est défini par les caractéristiques suivantes : un Guadeloupéen, âgé entre 30 et 50 ans, exerçant une activité dans une association n'appartenant pas au champ de l'économie sociale.

## Une analyse structurelle résiduelle

Pour approcher le comportement spécifique des établissements de l'économie sociale en Guadeloupe en matière d'emploi, on décompose le taux de croissance de l'emploi salarié entre 2008 (début de la crise économique) et 2011 en deux composantes :

la composante structurelle (ou taux attendu) : c'est le taux de croissance de l'emploi que l'on obtiendrait en Guadeloupe si les établissements de l'économie sociale se comportaient localement en moyenne exactement

comme les établissements de structure identique (secteur d'activité) de métropole (hors IDF).

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et la composante structurelle. Il s'agit du taux de croissance de l'emploi salarié corrigé des effets de structure induits par les secteurs d'activité des établissements de la région. Cette composante rend compte de la capacité spécifique des entrepreneurs de la région à créer de l'emploi. Elle est parfois appelée

« effet géographique ». Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

La croissance de l'emploi observée sur l'ensemble des régions entre 2008 et 2011 est de 0,3 %.

Le modèle consiste à étudier les effets structurels et géographiques en les interprétant en écart à la moyenne.

Résultats pour la Guadeloupe (en %)

Région	Évolution	Écart total	Effet structurel	Effet géographique
Guadeloupe	8,9	8,5	1,7	6,8

Source : Insee, Clap 2011.

## Définitions

Les projections de population totale sont issues du scénario central du modèle Omphale 2010.

Ses hypothèses pour la Guadeloupe sont :

- un maintien de la fécondité à 2,27 enfants par femme ;

- une baisse de la mortalité parallèle à la tendance métropolitaine (espérance de vie à la naissance de 88,8 ans pour les femmes et 83,1 ans pour les hommes en 2040) ;

- les quotients migratoires, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la région et les autres régions de France d'une part et entre la région et l'étranger d'autre part.

**Les projections de populations dépendantes** ne sont pas basées sur les bénéficiaires de l'APA, mais sur l'enquête Handicap-Santé. Cela permet d'estimer une population potentiellement dépendante parmi la population qui réside en Guadeloupe, et d'inclure la population potentiellement dépendante qui se trouve hors dispositif de prise en charge. Ces projections sont obtenues en appliquant aux projections de population totale des taux de dépendance projetés par sexe et âge. Les taux de dépendance pour l'année de base sont issus de l'enquête Handicap-Santé, réalisée en 2008-2009 à domicile et en institution auprès de personnes présentant un handicap ou un problème de santé.

L'évolution de ces taux jusqu'à 2030 s'effectue selon certaines hypothèses :

pour la dépendance lourde (Groupe Iso-Ressources GIR 1 et 2), une stabilité de la durée de vie passée en dépendance lourde. Autrement dit, les gains d'espérance de vie à 65 ans s'assimilent intégralement à des années supplémentaires passées sans dépendance lourde. Pour la dépendance légère (GIR 3-4), on considère qu'en Guadeloupe, la part de l'espérance de vie sans incapacité dans l'espérance de vie à 65 ans reste stable.

**Un poste est considéré comme annexe** si la durée de travail est inférieure à 30 jours par an ou le nombre d'heures travaillées inférieures à 120 heures ou le ratio nombre d'heures sur durée est inférieur à 1,5 ou si le salaire net sur la période de travail est inférieure à trois fois le SMIC.